

DEPOTS *de provisions.*  
Voyez *Naufragés.*

DESERTION.  
Voyez *Soldats.*

**DETRESSE.**

Acte pour le soulagement des habitans de certaines parties de la Province, en détresse par le manque des récoltes.

4 Guil. 4.

1

Certaines sommes seront avancées aux Curés des Paroisses y mentionnées.

..

..

1

Seront appliquées par les Curés et Marguilliers et d'autres personnes élues à cette fin.

..

..

2

Deniers appropriés pour rembourser les sommes avancées par le Gouverneur pour subvenir à la détresse dans certaines Paroisses.

..

..

3

Acte pour mettre les habitans de certaines Paroisses en détresse en état de se procurer des grains de semence.

4 Guil. 4.

3

Certaines sommes appropriées à cet objet.

..

..

1

Elles seront employées par les Curés, les Marguilliers et un Comité.

..

..

2

Devoirs du Comité.

..

..

3

Les dettes contractées pour semences sous la recommandation de tels Comités seront privilégiées jusqu'au 1er Juin, 1836.

..

..

4

Gaspé, disposition spéciale relative au District de.

..

..

5

DETTE—des Magistrats de Montréal à la Compagnie du Gaz.  
Voyez *Montréal.*

DETTES PRIVILEGIE'ES, *réclamations,*  
&c.

Voyez *Banqueroutiers.*  
*Enrégistrement, &c.*

DISTRICT, *Conseils de.*  
Voyez *Municipalités.*